



Ville de SAINT PAIR SUR MER

ANNULE ET REMPLACE ARRETE N°2020/7154

Arrêté du Maire n° 2020/007160

**OUVERTURE du TERRAIN D'HONNEUR de football du stade du Croissant
A compter du vendredi 9 octobre 2020 à 14h00**

La Maire de SAINT PAIR SUR MER

Vu l'article L2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nécessité d'interdire les manifestations sportives de football sur le TERRAIN D'HONNEUR du stade du Croissant suite aux pluies de ces derniers jours,

CONSIDERANT que la sécurité des sportifs rend nécessaire la réglementation des matchs de football ou entraînements sur le TERRAIN D'HONNEUR du stade du Croissant,

ARRETE

Article 1^{er} :

Les matchs de football ou entraînements de football sont autorisés sur le TERRAIN D'HONNEUR du stade du Croissant à compter du vendredi 9 octobre 2020 à 14h00.

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté sera notifiée et transmise, pour chacun en ce qui le concerne, à :

- Monsieur le sous-préfet d'Avranches,
- Monsieur le président de l'U.S.S.P,
- Monsieur le commandant du commissariat de Granville,
- Monsieur le chef de service de la police municipal,
- Monsieur le chef de corps du centre de secours de Granville,
- Monsieur le responsable des services techniques municipaux.

Article 3

Affichage du présent arrêté sur le lieu.

Fait à Saint Pair sur Mer,
le Vendredi 09 Octobre 2020

La Maire,

Annaïg LE JOSSIE

